

Résolution 2022-192
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 7.1 « Achat du système informatique " City Works" » et 7.2 « Vente d'un bien excédentaire – Bâtiment ».

ADOPTÉE

5. PLAN QUINQUENNAL 2025 – 2029

Résolution 2022-193
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Rita Benoit

QUE le plan quinquennal 2025–2029 soit adopté tel que proposé par l'administration municipale et remis au ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick avant le 31 juillet 2022.

ADOPTÉE

6. FONDATION COMMUNAUTAIRE - DEUX MILLES DE NATATION

Résolution 2022-194
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Guy Basque

QUE la municipalité accepte un don de 2 000 \$ de la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne et qu'en retour, la municipalité fasse un don de 2 000 \$ pour l'activité Les Deux milles de natation Denis-Sonier.

ADOPTÉE

Note administrative : Modification. Voir résolution 2022-204 de la réunion ordinaire du 8 août 2022.

Initiales : ____ ____

7. AUTRES

7.1 Achat du système informatique "City Works".

Résolution 2022-195
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le conseil municipal donne à l'administration municipale l'autorisation de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'achat du système informatique "City Works" ou l'équivalent afin de suivre les objectifs du plan de gestion des actifs municipaux.

IL EST ENTENDU QUE la Municipalité régionale de Tracadie s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Activité 1 : Présentation et planification du projet du système "City Works",
- Activité 2 : Exécution et déploiement du projet du système "City Works",
- Activité 3 : Essais et validation du système "City Works" sur le terrain.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la Municipalité régionale de Tracadie consacre 150 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE

7.2 Vente d'un bien excédentaire – Bâtiment.

Résolution 2022-196

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE la municipalité déclare comme bien excédentaire, le bâtiment principal situé sur le terrain ayant le NID 20902755 et situé au 3356, rue Principale.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité procède à la vente dudit bâtiment par un appel d'offres public.

ADOPTÉE

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Dianna May Savoie propose que la réunion soit levée à 19h05 approximativement.

Denis Losier, Maire

Roger Robichaud, Greffier adjoint